



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Age de la retraite

Question écrite n° 44519

Texte de la question

M. Alain Suguenot attire l'attention de M. le ministre delegue aux anciens combattants et victimes de guerre sur la retraite professionnelle anticipee des anciens combattants d'Afrique du Nord. La commission tripartite chargee d'evaluer le cout de cette mesure l'a chiffre a 151 milliards de francs sur huit ans. Cependant, la delegation du front uni des organisations nationales representatives des anciens combattants d'Afrique du Nord a conclu a un cout maximum de 36 milliards etales sur six ans, en s'appuyant sur les memes donnees objectives que celles utilisees par le rapporteur. Il lui demande, en consequence, quelle suite concrete il envisage de reserver a ce rapport et aux demandes des associations des anciens combattants d'Afrique du Nord.

Texte de la réponse

Au sujet du souhait exprime de voir les anciens combattants d'Afrique du Nord beneficier d'une retraite anticipee, il peut etre precise a l'honorable parlementaire que des la fin des travaux de la commission tripartite chargee d'evaluer le cout de cette mesure, les services du departement ministeriel se sont mis en rapport avec ceux du ministere du travail et des affaires sociales pour trouver des solutions. Le ministre delegue aux anciens combattants et victimes de guerre a deja eu plusieurs entretiens avec le ministre du travail et des affaires sociales. Ils ont recu ensemble le 23 juillet les representants du front uni qu'il a egalement accompagnes lors de l'entrevue qui leur a ete accordee par le Premier ministre le 1er aout dernier. Cette reunion a permis d'examiner les attentes du monde combattant et les reponses que peut y apporter le Gouvernement. Le Premier ministre a expose les raisons pour lesquelles les contraintes economiques et budgetaires actuelles ne permettaient pas la mise en oeuvre de la retraite anticipee. Il a decide une serie de mesures de solidarite de la nation en faveur des anciens combattants d'Afrique du Nord qui rencontrent aujourd'hui des difficultes economiques et sociales. Ces mesures seront presentees au Parlement dans le cadre du debat sur le projet de loi de finances pour 1997. Le President de la Republique, qui a egalement recu en audience le front uni des associations d'anciens combattants d'Afrique du Nord le 18 septembre dernier, a confirme cette prise de position et a assure ses interlocuteurs de son appui pour que les dispositions de solidarite arretees puissent etre rapidement mises en oeuvre.

Données clés

Auteur : [M. Suguenot Alain](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44519

Rubrique : Retraites : generalites

Ministère interrogé : anciens combattants et victimes de guerre

Ministère attributaire : anciens combattants et victimes de guerre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 octobre 1996, page 5601

Réponse publiée le : 25 novembre 1996, page 6159